Comité Social Économique Central

Paris, le 11 mai 2023

Ce jour ce sont tenus deux réunions du CSEC, l'une ordinaire et l'autre extraordinaire.
L'ordre du jour de la réunion ordinaire comportait deux points :

- *Information en vue de consultation sur la politique économique et financière 2022 de Pôle emploi*
- *Consultation sur la nouvelle méthodologie d'évaluation des RPS*

L'ordre du jour de ce CSEC extraordinaire comportait un point unique :

- *Présentation du rapport de la mission de préfiguration sur France travail.*

Information en vue d'une consultation sur la politique économique et financière 2022 de Pôle emploi

En préambule ***FO*** a fait la déclaration suivante :

« La délégation des élus ***F***orce ***O***uvrière en CSEC vous fait part de son désaccord sur certains aspects de la méthode de dialogue social concernant les consultations légales prévues à l'article L.2312-17.

Un délai insuffisant entre la réunion de la commission économique du CSEC et la tenue du CSEC dans le cadre du processus d'information-consultation annuel de la SEF
Les membres de la commission économique du CSEC ont été réunis pour une première information ce mercredi 10 mai après-midi. Les élus du CSEC sont convoqués en CSEC sur la même information le 11 mai au matin, dans le cadre du processus d'information-consultation annuel. Dans ce contexte il est compliqué d'imaginer comment les membres de la commission du CSEC peuvent faire leur travail de remontée et de partage auprès des élus du CSEC.

Un contournement de la mission de la commission
Si les membres de la commission économique du CSEC sont là pour éclairer les élus du CSEC, il faut leur en donner les moyens et rappeler que la consultation sur la SEF n'est pas l'aboutissement du travail des membres de cette commission. Ainsi la réunion des membres de la commission économique la veille de celle de l'instance CSEC a clairement pour objet de servir de faire valoir, ce qui n'est pas acceptable. Le travail de la commission économique est continu et n'est pas cadencé au regard du processus d'information-consultation du CSEC.

Non-respect des obligations légales sur le nombre de convocations de la commission
Nous faisons remarquer qu'en 2022 la commission économique du CSEC n'a été réunie qu'à une seule occasion, et donc en deçà des minimum légaux.

Des informations insuffisantes sur la BDESE
Nous notons que les données annuelles concernant la SEF sur la BDESE sont remplacées dès l'arrivée du processus de consultation suivant. La rubrique associée à la commission économique du CSEC est vide.

Des avis qui ne sont pas pris en compte et qui ne font pas l'objet d'une réponse écrite de la part de la Direction
Cela fait plusieurs avis consécutifs rendus lors des consultations légales, que les élus ***FO*** et d'autres organisations syndicales qui ne font l'objet d'aucune réponse écrite de la part de la Direction, contrairement aux dispositions du code du travail. »

Au final, ce point est reporté à la réunion du CSEC en juillet.

Consultation sur la nouvelle méthodologie d'évaluation des RPS

A la demande des élus du personnels au regard de l'importance du sujet, un délai supplémentaire de consultation est accordé. Ce point est ainsi reporté au CSEC de juin.

Mobilisez-vous avec nous, adhérez !

https://fo-pole-emploi.fr *Contact : syndicat.fo@pole-emploi.fr*

*La délégation **FO** : Marlène BOILET, Ghislain BONNICHON, Aïssa DJEHICHE, Etienne GUILLET, Isabelle HOARAU DE BOISVILLIERS, Karen HODICQ, Loïc BARBOUX / Natalia JOURDIN (RS)*

Présentation du rapport de la mission de préfiguration sur France travail

Ce point a été programmé à l'ordre du jour du CSEC après la sortie du rapport de la mission de préfiguration rendu public le 19 avril 2023.
Les membres de la délégation ***FO*** ont posé nombre de questions précises au regard des éléments contenus dans le rapport. La Direction y a répondu faisant référence au projet de loi à venir indiquant qu'elle ne savait pas ce qui serait repris par le législateur *(les réponses de la Direction sont en bleu à la suite de nos questions)*

Statut de France travail et dispositions législatives

- Quel sera le statut juridique de la personnalité morale *France travail* ? *il n'y a pas de modification par rapport à la situation actuelle*
- Que devient la branche Pôle emploi au sein de *France travail* ? *il n'y a pas de modification par rapport à la situation actuelle*
- Quel sera le statut des salariés et agents ex-Pôle emploi au sein de *France travail* ? *il n'y a pas de modification par rapport à la situation actuelle*
- Le rapport prévoit la modification de plusieurs dispositions législatives pour permettre le déploiement du projet dans son ensemble (page 256 du rapport) :
    - Quel est le calendrier législatif et réglementaire en la matière ? *la loi devrait être présentée en conseil des ministres d'ici l'été, juin pour un dépôt réglementaire, et votée courant de l'été*

Mise en œuvre du projet France travail

- Le rapport affirme que chaque utilisateur de France travail (proposition 2) doit se trouver à moins de 5km d'un lieu physique France Travail :
    - Comment se matérialise cette ambition ? Les agents seront-ils nomades dans ce cadre-là ? *Il sera possible d'utiliser les lieux existants (locaux des collectivités) sans que les conseillers se déplacent*
- Régions volontaires ayant exprimé le souhait de lancer des préfigurations du projet *France travail* (page 261 du rapport) :
    - Parmi les 7 régions ayant émis ce souhait, lesquelles s'engagent véritablement dans la mise en œuvre ? *Pays de la Loire et Hauts de France*
    - Comment seront associés les CSE Pôle emploi dans cette démarche ? *il y aura une information lorsque ce sera lancé*
- Le rapport de préfiguration envisage de reconfigurer les locaux en 5 espaces dédiés (propositions 1 et 2) :
    - Cette modification s'appliquera-t-elle aux locaux actuels de Pôle emploi ? *pas forcément pour l'intégralité des agences*
    - Quels espaces resteront dédiés aux agents ? Quel devenir des activités de back-office ? *il n'y a pas de remise en question des espaces dédiés aux agents ni des back office*
    - Quelles mesures seront prises pour assurer la sécurité des personnels dans ces locaux ? *il n'y a pas de remise en cause des dispositifs existants*
- Le rapport prévoit un accompagnement individualisé à la suite du diagnostic socio-professionnel par un professionnel dont le portefeuille sera resserré (avec en cible une nette amélioration du taux d'encadrement) (page 258 du rapport) :
    - Dans les estimations, combien de personnes seront à accompagner dans ce cadre ? *la balle est dans le camp des financeurs, pas d'éléments sur ce point*
    - De combien de personnes seront constitués les portefeuilles ? *on ne sait pas*
    - Combien de conseillers est-il prévu de mettre à disposition pour accompagner ces personnes ? *on ne sait pas*

Mobilisez-vous avec nous, adhérez !

https://fo-pole-emploi.fr Contact : syndicat.fo@pole-emploi.fr

*La délégation **FO** : Marlène BOILET, Ghislain BONNICHON, Aïssa DJEHICHE, Etienne GUILLET, Isabelle HOARAU DE BOISVILLIERS, Karen HODICQ, Loïc BARBOUX / Natalia JOURDIN (RS)*

- Dans sa vidéo aux agents et salariés de Pôle emploi/Missions locales et Cap emploi, Thibault GUILLUY annonce que France travail libérera les conseillers du reporting et de l'administratif. Cependant, le rapport qu'il a rédigé mentionne la mise en place de nombreux indicateurs de réussite sur les résultats obtenus par France travail :
    - A qui de l'écosystème France travail seront appliqués les indicateurs ? Au seul opérateur France travail ou à l'ensemble des parties prenantes au sein de l'écosystème ? *à tout le réseau France travail*
    - Comment la mise en place d'indicateurs va libérer du reporting et de l'administratif ? *pas de réponse*
    - Quels sont les indicateurs prévisionnels ? *on ne sait pas mais on va s'appuyer sur notre expérience*
- Le rapport estime les besoins budgétaires pour la mise en œuvre des propositions entre 2,3 et 2,7 Mds d'€ pour la période 2024 – 2027 :
    - Quelle sera la ventilation de cette somme ? *impossible de le dire à ce stade*
    - Sur cette somme, quel montant sera consacré à Pôle emploi devenu Opérateur France travail ? *impossible de le dire à ce stade*
    - Combien de postes supplémentaires seront financés dans ce cadre ? *on ne sait pas*
    - Quelle sera la part consacrée aux actions réalisées par les partenaires de France travail ? *pas de réponse*

Calendrier de mise en œuvre du projet France travail (page 264 du rapport)

- La phase de préparation / expérimentation pour la *construction des communs numériques et du SI Plateforme* est prévue pour l'année 2023 :
    - Où en sont les travaux sur ce champ ? *ils sont en cours*
    - Qui les mène ? *le service de Paul Bazin*
    - Comment sont associés les services de la DSI de Pôle emploi ? *ils sont partie prenante des travaux menés*
    - Quel est le devenir des personnels de la DSI ? *pas de remise en cause, la DSI est la colonne vertébrale du futur SI de France travail*
    - Quel est le coût de développement des communs numériques et du SI Plateforme ? *impossible de le dire à ce stade*
    - Qui sont les financeurs ? et avec quelle ventilation ? *pas de réponse*
    - Quels sont les packs d'habilitation prévus ? Général pour tous les conseillers France travail ou spécifique en fonction du métier/structure ? *c'est une vraie question mais pas encore traitée*
- La phase de préparation / expérimentation pour la *mise en place de l'Académie France travail* est prévue pour l'année 2023 :
    - Où en sont les travaux sur ce champ ? *en cours avec le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale)*
    - Qui les mène ? *Pôle emploi*
    - Quel lien est prévu avec la CPNF de la branche Pôle emploi ? Et des autres branches de l'éco système ? *la CPNF subsiste et tous les modules de formation continueront à être validés par la commission*
    - Où sera-t-elle située physiquement ? *elle dispensera ses formations partout comme aujourd'hui*
    - Qui finance ? Avec quelle ventilation ? *pas de réponse*
    - Quel est le devenir des campus Pôle emploi ? Et des personnels des campus ? *les campus sont maintenus, on pourra s'appuyer dessus pour déployer l'Académie France travail*
    - Quel est le devenir de l'université du management ? *elle persiste*
- La phase de préparation / expérimentation pour la mise en place de *l'inscription à France travail pour toutes les personnes ayant besoin d'un emploi* est prévue pour l'année 2023 avec une généralisation début 2024 :
    - Est-ce qu'il y a des régions expérimentales sur ce volet ? *possiblement les territoires qui mènent les expérimentations BRSA*

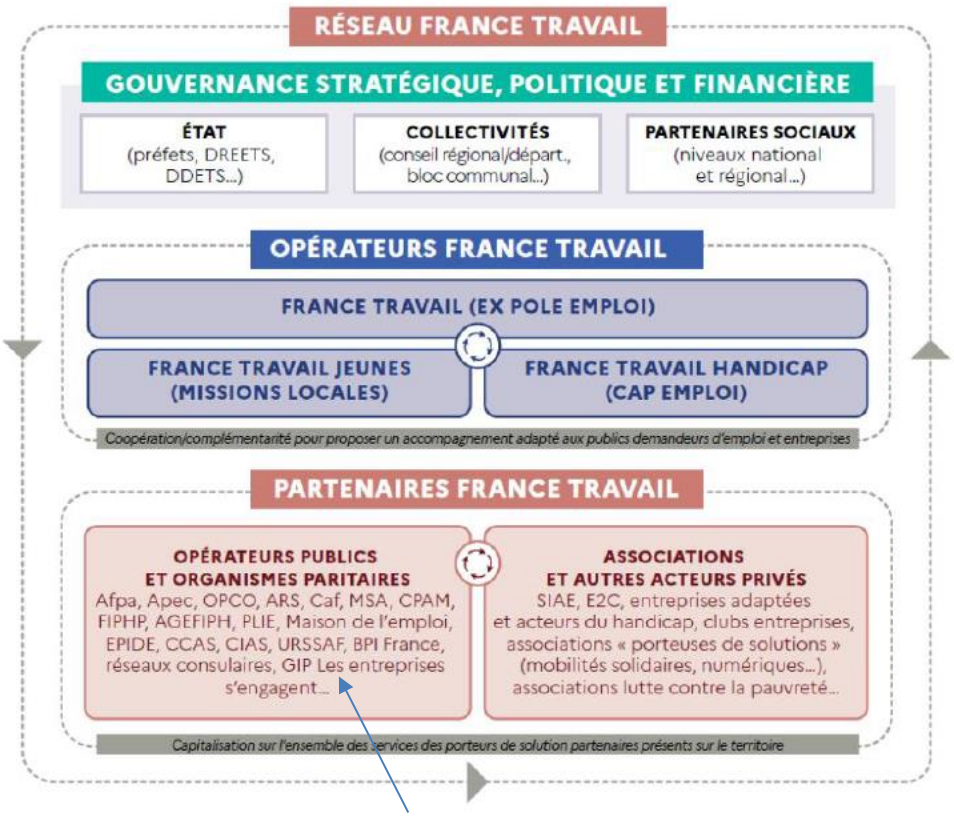

Schéma page 15 du rapport

Un lien étonnant :
Au sein du réseau France travail il est prévu un partenariat avec « *Les entreprises s'engagent* » plus particulièrement sur le volet Entreprise.
Cette structure a été créée en mai 2022, soit un mois après l'annonce de la création de France travail.
Son vice-président n'est autre que le rédacteur du rapport France travail, Thibault GUILLUY.
FO s'interroge sur le possible conflit d'intérêts

Une organisation coordonnée des chargés de relation entreprise

Afin de mettre en place un guichet unifié pour les entreprises du territoire, une structuration de la relation entreprise sera localement définie en lien avec Pôle emploi. Elle reposera *a minima* sur :

- Une mobilisation des entreprises à toutes les étapes du parcours avec l'appui du club Les entreprises s'engagent (PMSMP, immersion, mentorat...)

A l'heure où nous rédigeons ce compte-rendu, il apparait que le projet de loi était consultable juste avant le CSEC. A n'en pas douter, la Direction de Pôle emploi disposait de ce document au moment où elle a répondu aux questions des élus.
***FO* ayant eu accès au projet de loi, vous propose en complément de ce compte-rendu une annexe sur ce que prévoit le texte.**

Pour aller plus loin sur France travail

https://travail-emploi.gouv.fr/emploi-et-insertion/france-travail/
https://www.vie-publique.fr/rapport/289093-mission-de-prefiguration-de-france-travail-plein-emploi

Le rapport :
https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/mission-de-prefiguration-france-travail-rapport-de-synthese-de-la-concertation-avril-2023.pdf

Motion du bureau de la section fédérale ***FEC-FO*** :
https://fo-pole-emploi.fr/wp-content/uploads/2023/05/motion-FEC-france-travail.pdf
Circulaire de la Confédération ***FO*** :
https://fo-pole-emploi.fr/wp-content/uploads/2023/05/circulaire-confederale-france-travail.pdf

Mobilisez-vous avec nous, adhérez !

https://fo-pole-emploi.fr *Contact : syndicat.fo@pole-emploi.fr*

*La délégation **FO** : Marlène BOILET, Ghislain BONNICHON, Aïssa DJEHICHE, Etienne GUILLET, Isabelle HOARAU DE BOISVILLIERS, Karen HODICQ, Loïc BARBOUX / Natalia JOURDIN (RS)*